



**Office Parlementaire d'Évaluation
des Choix Scientifiques et
Technologiques**



Audition publique à l'Assemblée Nationale

**Economies d'énergie dans la rénovation thermique des bâtiments :
les freins réglementaires à l'innovation**

(Jeudi 13 février 2014 - 09h/13h - Salle Lamartine - 101, rue de l'Université)

La transition énergétique fait partie de nos priorités. Celle-ci réussira si nous développons les énergies renouvelables, si nous favorisons des coûts compétitifs, si nous améliorons l'efficacité énergétique et si nous réduisons les consommations d'énergie. Le plan de rénovation énergétique des logements est un chantier colossal. Les experts estiment son coût aux alentours de 200 milliards d'euros sur 10 ans.

Le bureau de l'Assemblée Nationale a donc demandé à l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), de faire le point sur les freins réglementaires à l'innovation dans la rénovation thermique des bâtiments. J'ai été chargé de cette étude avec le sénateur Marcel Deneux.

Beaucoup d'interlocuteurs indiquent que la réglementation 2012 doit être rapidement adaptée si l'on veut favoriser l'innovation, et donc l'emploi dans ce secteur. En outre, tous soulignent la nécessité de bien tenir compte de toutes les formes d'économies d'énergie dans les calculs de performance énergétique. En particulier, un outil est pointé du doigt : le moteur de calcul réglementaire qui n'intégrerait pas certaines nouvelles technologies comme la gestion active de l'énergie, l'énergie solaire thermique ou encore la ventilation double flux. D'autres interlocuteurs regrettent également que les rejets de gaz à effet de serre ne soient pas mieux pris en compte, alors que le Président de la République vient de réaffirmer son souhait d'une réduction de 30% des utilisations des énergies fossiles d'ici à 2030. Enfin, certains critiquent les modes de certification et de normalisation et le parcours du combattant imposé aux innovations.

L'OPECST a été la première instance du Parlement à organiser **des auditions publiques et contradictoires** : vous pouvez y assister et même poser des questions courtes, dans la limite des places disponibles, en vous inscrivant auprès de l'OPECST (msalan@assemblee-nationale.fr). À l'issue de l'audition, l'ancien ministre Alain Lambert, Président de la commission consultative d'évaluation des normes, donnera son avis.

Cette audition réunira l'Académie des Technologies, la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), le CEA, des syndicats professionnels ainsi que des petites et grandes entreprises.

Le programme est disponible sur le site :

- http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-oecst/programme_AP_moteur_calcul.pdf

- www.jyledeaut.fr

Jean-Yves Le Déaut

Député de Meurthe-et-Moselle - 1^{er} Vice-Président de l'OPECST